REGLEMENTS CHAMPIONNATS MIDI-PYRENEES 2017
MAJ : 23/11/2016

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN MOTO

Article 1
La Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées met en compétition un Championnat d'Endurance Tout Terrain pour l'année 2017 suivant la formule « duo » (2 pilotes avec 1 ou 2 motos d'une durée de 4h) et « solo » (1 pilote avec 1 moto d'une durée de 2h).
CALENDRIER 2017
Voir calendrier sur www.lmmp.fr. Si une épreuve vient s'inscrire en cours de saison elle pourra compter pour le Championnat, après avis de la Commission.

Article 2 : Coureurs admis
Pour les membres d'un Club de la Ligue Midi-Pyrénées, le Championnat 2017 est ouvert aux pilotes en possession d'une licence FFM NCO, en cours de validité. Pour Les licences une manifestation, le demandeur devra la remplir au préalable sur le site de la FFM (www.ffmoto.org), la faire tamponner par son médecin et l'envoyer accompagné du règlement, au minimum 15 jours avant l'épreuve au Club organisateur. Pour les pilotes Solos avec licence une manifestation, leur engagement ne sera confirmé que 3 jours avant l'épreuve pour donner la priorité aux licenciés à l'année. Les pilotes Inter ou hors Ligue ils ne pourront marquer des points dans le Championnat Midi-Pyrénées.

Article 3 : Classements retenus
Scratch : Duo et Solo.

solo : 125cc (125cc 2T), E1 (250cc 4T), E2 (+125cc 2T et +250cc 4T), E4 (Vétérans : 37 ans révolus avant la 1ère épreuve du Championnat) ; E5 (Super Vétérans : 45 ans révolus avant la 1ère épreuve du Championnat), père & fils.

duo, les équipages seront classés dans la catégorie la plus élevée des deux pilotes : Elite & autre catégorie = Elite ; 125cc & E1 = E1 ; 125cc & E2 =E2 ; E1 & E2= E2 ; E2 & E4 =E2 ; E4 & E5= E4

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés en fin de saison.
Couleur des plaques : fond jaune / numéro noir ; fond vert / numéro blanc ; fond noir / numéro blanc ; fond rouge / numéro blanc ; fond blanc / numéro noir.
Pour être reconnue, chaque catégorie devra comporter au moins 5 concurrents, le ou les pilotes devront participer à au moins 50% des épreuves du Championnat, les pilotes possédant une Licence une manifestation ne pourront participer à un classement cumulé.
La catégorie Elite comprend les 5 premiers pilotes Scratch en solo et les 5 premiers équipages Scratch en duo sur le classement 2016, les pilotes sur la liste de notoriété établie par la FFM, sur la liste notoriété motocross de la LMMP, les pilotes ELITE enduro LMMP 2017 ainsi que tous pilotes voulant s'engager dans cette catégorie faisant partie de la LMMP.

Article 4 : Motocycles
Sont admises les machines Cross et Enduro répondant aux normes et homologations en vigueur.

Duo : Elite Numéros 1 à 99 ; Duo : Numéros 100 à 299 ;
Solo : Elite Numéros 300 à 399 ; Solo : Numéros 400 à 599 ; Solo Journée : Numéros 600 et suivants.

Article 5 : Droits d'engagements
Ils sont fixés à 70€ pour un Duo (58€ de part Club, transpondeur compris) et 45€ pour un Solo (36€ de part Club, transpondeur compris). Tous les engagements se feront via http://ffm.engage-sports.com. Le chèque de caution de 200€ est remplacé par une caution sur engage-sports par course. Le pilote déclarant forfait doit déclarer forfait sur engage-sports et adresser le certificat médical à cmen.lmmp@orange.fr. Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.), ceci dans les 24h maximum après avoir déclaré son forfait. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15€ sera retenue pour les catégories Solo (et Quad) et 20€ pour les catégories Duo. 48h après la course aucun remboursement sur engage-sports n'est possible.

Article 6 : Déroulement de la course
La course se déroulera sur circuit fermé pour une durée de 4h pour les Duos et de 2h pour les Solos. Une séance d'essais libres d'une heure maximum devra être prévue, permettant à chacun des pilotes d'effectuer au moins 1 tour. Un temps mort d'une heure au moins séparera la fin des essais du début de l'épreuve.

Article 7 : Circuit
La longueur du circuit devra être comprise entre 10 et 15km (tolérance de ±10%). La largeur minimale de la piste sera de 4m atteignant 15m au niveau de la ligne de départ. Le relief du terrain ne devra pas être accidenté et garder un caractère Enduro. Des possibilités de modifications devront être prévues (intempéries, sécurité...) et pourront être appliquées sous l'autorité du Directeur de Course à l'issue des essais. Tout nouveau circuit fera l'objet d'une visite par un délégué de la Commission Endurance accompagné d'un Délégué des Pilotes, ils seront les seuls juges de la qualité d'un tracé, notamment pour les portions étroites et sinueuses.

Article 8 : Stands
Ils devront être situés après le pointage et être installés le long de la ligne de départ, facilement accessibles aux pilotes pendant la course, par une chicane de décélération (entrée par la chicane), séparée de la piste par des bottes de paille ou des banderoles. Deux chicanes au minimum, seront installées dans le parcours de décélération. Les véhicules d'assistance devront être garés perpendiculairement au couloir des stands sous peine de sanction (exclusion). Il sera demandé aux participants de ne plus faire de bruit dans les stands et à proximité, à partir de 23h.

Article 9 : Vérifications techniques
Avant de prendre part aux essais, les machines devront être présentées au contrôle technique. Une marque sera apposée sur le cadre, le moteur, et le silencieux d'échappement. Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode « 2m max » (détaillée dans la partie règles générales d'un contrôle technique). Pendant l'épreuve, toute machine dont le système d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée. L'échappement devra être remis en état pour que la machine puisse repartir. Le stand de chaque

pilote ou équipage devra être pourvu d'un extincteur et de jerricans essence homologués pour les carburants. Vérification des extincteurs au contrôle technique. Des contrôles sonomètre aurons lieux pendant et après la course. Une seule moto par pilote.

Article 10
L'emplacement sur la ligne de départ sera donné en fonction de la date d'engagement. Les numéros seront attribués à l'année sur engage-sports. Pour les épreuves suivantes, l'emplacement s'effectuera selon le classement élite et le national provisoire du Championnat, les 3 premiers de chaque catégorie, puis par date d'engagement.

Article 11 : Départ
Le départ sera de type « Le Mans », c'est à dire que les machines devront être installées d'un côté de la piste, les pilotes en face, avec un genou à terre. Les machines seront maintenues par des piquets à 1,5m d'intervalle, ou par un assistant. Au signal du Directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine au pas de course. Ils devront mettre eux-mêmes la machine en marche. La « poussette » est strictement interdite. Elle est autorisée seulement une minute après le départ et après autorisation du Directeur de course. Attention : plusieurs départs successifs seront donnés dans l'ordre suivant : Duo et Solo Elite, Duo, Solo, 2ème vague de Solo si plus de 100 pilotes, LJ Solo.

Article 12 : Ravitaillement
Ils s'effectueront au stand sous l'auvent ou en retrait du couloir moteur arrêté. Le changement de pilote seul peut se faire moteur en marche.

Article 13 : Réparations
Toutes pièces hormis le cadre, le moteur et le silencieux d'échappement pourront être changées.

Article 14 : Sanctions
Les machines non conformes seront refusées au départ.
Départ : moto mise en route par une autre personne que le pilote : 1 tour.
Démarrage à la « poussette » avant le signal du directeur de course : 1tour.
Ravitaillement en dehors des stands : exclusion (toute assistante extérieure aux stands est interdite)
Ravitaillement moteur en marche : exclusion.
Vitesse excessive et non-respect des banderoles dans les stands : 1ère infraction : un « Stop & Go » de 30 sec ; 2ème infraction : exclusion.
Réparation contraire au règlement : 1ère infraction : 1 tour ; 2ème infraction : exclusion.
Interdiction de fumer dans les stands pour l'accompagnateur : 1 tour.
Interdiction de fumer dans les stands pour le pilote : exclusion.
En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où le pilote est sorti.
Pas de tapis environnemental : exclusion.
Coupe volontaire du tracé : exclusion (banderole, raie de charrue et même banderole à terre constitue le tracé).
En cas de panne sur le circuit le pilote devra regagner son stand par ses propres moyens, passer le signaler obligatoirement au Directeur de course avec le transpondeurs : 1 tour lui sera décompté à l'arrivé si l'équipage continue la course. Si non il sera exclu.

Il est interdit d'utiliser les Tear-Off. Il est recommandé d'utiliser les Roll-Off.

Article 15 : Contrôle de fin de course
Les 3 premières machines concourant pour le Championnat de Ligue seront mises en parc fermé pour vérification de marquage. Passé un délai de 30mn après l'arrivée, elles pourront être retirées sur ordre du Directeur de course.

Article 16 : Réclamations
Toute réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 75€. De plus, en cas de démontage, une caution de 75€ pour un 2 Temps et 150€ pour un 4 Temps devra être versée. Si la réclamation est justifiée, le montant sera remboursé. Toute réclamation doit être remise au Directeur de course.

Article 17 : Classements
C'est l'équipage ou le pilote ayant accompli le plus grand nombre de tours qui sera déclaré vainqueur. L'arrivée sera jugée sur le pilote de tête, une fois la dernière heure écoulée (2h en Solo, 4h en Duo). Tout équipage ou pilote passant la ligne d'arrivée 20mn après le premier, ne verra pas son dernier tour compté. Les organisateurs seront tenus de faire parvenir les résultats de l'épreuve au Président de la Commission dans les 2 jours suivant la course. Une fois que le drapeau à damier est sorti, la sortie des Stands sera fermée.

Article 18 : Classement général par manche
Les points du classement Scratch sont attribués selon le barème : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers. Les points des différents trophées de catégorie sont attribués selon le barème : 16-12-9-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers. En cas d'ex-aequo au classement final, les concurrents seront départagés au meilleur résultat. Pour être classé, un équipage ou un pilote devra avoir effectué 50% du parcours de l'épreuve. Participation d'un pilote de la Ligue aux épreuves de Championnat de France, d'Europe ou du Monde, quelle que soit la discipline, le même jour qu'une épreuve de Ligue d'Endurance : il lui sera attribué après la dernière épreuve du Championnat de Ligue un nombre de points moyens à l'épreuve du Championnat de Ligue dont il aura été absent comme ceci: cumul des points acquis aux épreuves du Championnat de Ligue divisé par le nombre d'épreuves du Championnat de Ligue auxquelles il a participé.

Article 19 : Remise des Prix LMMP
Les 3 premiers de chaque catégorie Elite et Nationale seront récompensés et invité à l'occasion de la Remise des Prix LMMP à condition qu'il y ait au moins 5 participants par épreuve et que les pilotes aient participé à au moins 50% du Championnat.

Article 20 : Chronométrage
Un service de deux chronométreurs de Ligue sera désigné par le Comité de chronométrage de la Ligue. Le chronométrage se fera par transpondeurs, la participation pilote est de 9€ par épreuve, le support transpondeur est vendu 10€. Un chèque de caution de 200€ sera demandé sur chaque épreuve et rendu en fin de course à la restitution du transpondeur. Le transpondeur devra être fixé obligatoirement sur la moto. L'accès au poste de chronométrage sera interdit aux pilotes lors du déroulement de la course. Toute réclamation se fera par le biais du Président du Jury

Article 21 : Sécurité
Un minimum de 4 intervenants à moto (« marshal ») devra être prévu par le Club. Ils seront sous l'autorité du Directeur de course. Un Commissaire technique de la Ligue devra également être prévu, cet officiel étant à la charge du Club organisateur.

Article 22 : Délégué
Un Délégué de la Ligue Midi-Pyrénées sera désigné pour chaque épreuve du Championnat. Le Directeur de course sera désigné et défrayé par la Ligue. Il est demandé aux Clubs organisateur de faire parvenir au Délégué un exemplaire du règlement particulier.

Article 23 : Constitution du dossier
4 mois avant l'épreuve au plus tard, chaque Club retenu devra faire parvenir au Président de la Commission d'Endurance Tout Terrain le dossier complet pour approbation avant sa transmission au secrétariat de la Ligue. Ce dossier est constitué du règlement particulier de l'épreuve rédigé en 3 exemplaires et mentionnant la liste nominative des officiels (1 Directeur de course, 3 Commissaires sportifs, 1 Commissaire technique) ainsi que de l'attestation d'assurance justifiant la souscription de garanties en Responsabilité Civile Organisateur. Pour mémoire le dossier de demande d'autorisation doit être transmis en Préfecture 3 mois avant l'épreuve. Un téléphone, un fax ou une connexion Internet devront être disponibles au PC course.

Article 24 : Droit de réserve
La Commission se réserve le droit, si besoin en est, de modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter aux conditions particulières d'une épreuve. Le présent règlement annule et remplace les précédents.

Article 25 : Protection de l'environnement
Le concurrent doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huiles, liquide de nettoyage, etc. s'infiltrent dans le sol (tapis de sol obligatoire). Il est interdit d'utiliser les Tear-Off. Il est recommandé d'utiliser les Roll-Off. Sanction : laisser des détritus dans la nature : 1 mn de pénalité.

Article 26 : Rapport de Clôture
Dans un délai de 15 jours, le rapport de clôture sera adressé par le Club organisateur au Secrétariat de la Ligue Moto Midi-Pyrénées en double exemplaire à la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées, 7 Rue André Citroën - 31130 Balma.